BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission et des réserves libres et émission d'actions nouvelles gratuites de

BANK OF AFRICA – SENEGAL

Lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) - du 30 mars 2017, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - SENEGAL (BOA-SENEGAL) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de douze milliards (12 000 000 000) FCFA, pour le porter à vingt-quatre milliards (24 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de douze milliards (12 000 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes d'émission » et « Réserves libres » de la Banque, par la création d'un million deux cent mille (1 200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au **1er janvier 2017**.

Un droit de vote double sera conféré aux actions gratuites attribuées aux actionnaires à raison d'actions anciennes, de catégorie A, pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-COTE D'IVOIRE. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le **lundi 26 juin 2017**. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que d'actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

✓ Emetteur	:	BANK OF AFRICA - SENEGAL
✓ Particularité	:	Création d'actions nouvelles
✓ Mode de placement	:	Attribution gratuite
✓ Capital actuel	:	12 000 000 000 FCFA
✓ Montant de l'émission	:	12 000 000 000 FCFA
✓ Valeur nominale des actions	:	10 000 FCFA
✓ Nombre d'actions anciennes	:	1 200 000
✓ Nombre d'actions nouvelles	:	1 200 000
✓ Parité de distribution	:	1 action nouvelle pour 1 action ancienne; les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-SENEGAL à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit
✓ Date de jouissance	:	1er janvier 2017 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017
✓ Date de fermeture du registre des actionnaires	:	**29 juin 2017**
✓ Personnes concernées	:	tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le **29 juin 2017**.

La BOA-COTE D'IVOIRE remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Dakar, le 13 juin 2017

Le Directeur Général

M Mamadou Igor DIARRA